

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00121**

**CONVENTION LOIRE FOREZ AGGLOMERATION RELATIVE AUX  
DECHETERIES DE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT ET ANDREZIEUX-  
BOUTHEON**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-02020012110

DATE D'APPHICATION : 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **CONVENTION LOIRE FOREZ AGGLOMERATION RELATIVE AUX DECHETERIES DE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT ET ANDREZIEUX- BOUTHEON**

#### **Rappel du contexte :**

Avec le souhait de mutualiser les coûts et faire prévaloir les logiques de bassin de vie et de proximité plutôt que les limites administratives, Loire Forez Agglomération (LFA) et Saint Etienne Métropole (SEM) ont établi une convention d'accès aux déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon (sur le territoire de SEM), et de Saint-Just-St-Rambert (territoire de Loire Forez) depuis 2013.

La convention en cours s'est terminée le 31 décembre 2019.

En vertu du principe de proximité des usagers au service, il est proposé de conclure une nouvelle convention, afin de maintenir l'accès des usagers ménagers :

- de Crainvilleux, Saint-Cyprien, Veauchette, Bonson, Saint-Just-St-Rambert à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
- de La Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon à la déchèterie de Saint-Just-St-Rambert.

#### **Fondamentaux de la convention d'accès proposée**

- **Durée** : du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, avec possibilité de résiliation moyennant préavis de 6 mois.
- **Modalités financières** :
  - Concernant les entrées des habitants de SEM à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert :  
La participation financière sera basée sur le pourcentage de visites de SEM par rapport aux visites totales sur la déchèterie de Saint-Just-St-Rambert multiplié par le coût annuel de la déchèterie de Saint-Just-St-Rambert (source compte coût hors amortissement et frais de structure). La contribution est estimée à 115 k€.
  - Concernant les entrées de LFA à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon :  
La participation financière sera basée sur le pourcentage de visites de LFA par rapport aux visites totales sur la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon multiplié par le coût annuel de la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon (source compte coût hors amortissement et frais de structure). La contribution est estimée à 10 k€.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention avec Loire Forez Agglomération,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Déchets en fonctionnement, chapitre 011, article 62878 (2014 CCALF 1000),**
- **la recette correspondante sera imputée au budget Déchets en fonctionnement, chapitre 74, article 74758 (2014 CCALF 1000).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU